

# **Dossier de presse**

## **Les Services d'Aide Sociale aux Justiciables agrés par la Commission Communautaire Commune**

### **1. Secteurs d'activités**

---

Ces services sont des services psycho-sociaux de première ligne d'aide aux justiciables et à leurs proches.

La mission de ces services est de mettre à disposition des détenus l'ensemble de l'arsenal d'aide sociale qui existe dans la société pour chaque citoyen.

Ces services déploient leurs activités suivant deux axes :

**L'axe individuel** qui s'exprime dans l'aide concrète et l'aide individuelle aux détenus et à leurs proches : diffusion d'informations et avis, médiation, aide psycho-sociale, également avec l'organisation d'activités culturelles et de formation au sein des prisons en faveur de certains groupes de détenus.

**L'axe structurel** qui comporte tous les efforts destinés à améliorer le statut social des justiciables en s'efforçant d'attirer vers la population carcérale l'aide sociale et l'assistance au sens large, dans les domaines du bien-être, de la santé, de l'enseignement, de la formation, de la culture et des loisirs.

Ces services s'adressent spécifiquement aux ex-détenus habitant la Région de Bruxelles-Capitale, aux détenus des prisons bruxelloises (prison de Forest-Berkendael et de Saint Gilles) ainsi qu'à leurs proches.

Il faut souligner que les prisons de Bruxelles sont des Maisons d'Arrêt et que les détenus sont amenés à être transférés, au moment où ils sont condamnés, dans des Maisons de Peines situées en dehors de Bruxelles. Une fois libérés, ils peuvent continuer à s'adresser aux services d'aide aux justiciables bruxellois agréés par la COCOM.

### **2. Les missions**

---

Les missions des 5 services COCOM :

#### ***A l'intérieur des prisons :***

- Apporter aux personnes détenues, dès leur entrée en prison, une aide morale, sociale, psychologique, matérielle et culturelle. Cette aide pourra être apportée tant par des professionnels du service que par des bénévoles. Ces derniers agissent encadrés par les professionnels du service et sous la responsabilité de la direction qui organise également leur formation ;
- Collaborer à l'élaboration du plan de détention et de reclassement des condamnés. A cet effet, les services collaborent avec d'autres services extérieurs dans les domaines facilitant l'insertion sociale et professionnelle, le logement, le

bien-être, la santé, la famille, la formation, les activités socioculturelles, l'enseignement, l'emploi et la sécurité sociale est nécessaire ;

- Contribuer, au sein des prisons, au développement des activités culturelles et de formation. A cette fin, les services collaborent avec l'ensemble des Services des Communautés et Régions actifs sur le plan du bien-être, de la santé, du logement, de la famille, de l'enseignement, de l'emploi, de la formation et de la culture et fait appel aux bénévoles ayant des qualifications utiles ;
- Une collaboration avec la direction des établissements pénitentiaires et le service psycho-social de la prison.

#### ***A l'extérieur des prisons :***

- Offrir des réponses diversifiées correspondant aux demandes spontanées de personnes faisant l'objet de peines ou mesures exécutées dans la Communauté et de leurs proches ;
- Assurer un accompagnement spécifique ou un traitement lorsque l'autorité compétente l'impose comme condition dans le cadre des lois, en particulier de la loi concernant la libération conditionnelle et de la loi concernant la défense sociale. La guidance consistera en une aide sociale axée sur la résolution de problèmes spécifiques d'insertion professionnelle et sociale.

### **3. Activités**

---

L'ensemble des services des trois Communautés collabore, en tout ou en partie, aux activités menées en faveur des détenus au sein des prisons bruxelloises.

#### **A. A la prison de Forest**

##### **1° Permanence Accueil « Nouveaux Entrants »**

Cette permanence est un lieu d'accueil et de première information. Un entretien ultérieur peut être proposé au détenu, si cela s'avère nécessaire, afin d'analyser plus globalement sa situation.

Les permanences ont lieu dans un parloir réservé à cet effet et nous ont permis de rencontrer 2240 entrants.

Cette permanence permet de :

- Répondre à une demande d'aide urgente ;
- Informer le détenu de l'existence des services extérieurs et de leur offre d'aide et de services ;
- Répondre aux questions de base sur le fonctionnement de la prison ;
- Prendre en charge le détenu sur le plan administratif et/ou psychosocial ou lui proposer une orientation adéquate.

##### **2° Permanences des Services COCOM**

Il s'agit de relever les demandes écrites des détenus qui s'adressent à un Service d'Aide Sociale aux Justiciables de la COCOM, que ce soient des nouvelles

demandes ou des rapports écrits par les détenus qui veulent contacter le professionnel qui les suit de manière régulière. En 2009, les services COCOM ont ouvert 1304 nouveaux dossiers.

Le type d'intervention lors de la rencontre avec les détenus se situe surtout sur le plan de l'information, de l'accompagnement des détenus en crise, du suivi psychosocial, de l'aide à la sortie de prison, ...

### 3° Activités socio-culturelles à l'annexe psychiatrique

Outre la visée occupationnelle, ces activités permettent d'engager un dialogue différent avec les personnes séjournant à l'annexe et peut-être d'apaiser les tensions.

- \* Jeux de société,
- \* Activités créatives
- \* Atelier potager
- \* Atelier cuisine
- \* Atelier chant

### 4° Activités socio-culturelles pour les détenus du régime ordinaire

Les services organisent une activité créative destinée aux détenus du régime ordinaire qui se trouvent aux Ailes C ou D, ailes dans lesquelles ils sont enfermés 23h sur 24 et où aucune activité n'est organisée.

Les services bénéficient d'un petit local au centre de la prison où ils accueillent quelques détenus, un après-midi par semaine. Les œuvres de peinture réalisées ont servi à décorer la prison.

### 5° Permanences en faveur des familles

Cette permanence « Accueil des Familles et proches » est organisée dans la salle d'attente des visites de la prison de Forest.

L'aide apportée est très diversifiée : l'accueil, l'information, le soutien moral, l'orientation vers d'autres services,... Une brochure à l'intention des familles de détenus reprend une information générale sur le fonctionnement de la prison et les différents services présents en prison.

Les familles s'adressent à cette permanence tant pour y obtenir des informations que pour y être écoutées et soutenues moralement. En 2009, les services ont eu 2014 entretiens avec les familles des détenus.

## **B. A la prison de Berkendael**

A la prison de Berkendael, en plus de l'accompagnement psycho-social, une permanence accueil est assurée par nos services pour les détenues néerlandophones en collaboration avec le service psycho-social de la prison.

Au niveau culturel, la gestion de la bibliothèque (rangement, prêt et récupération des livres) est assurée par les services ainsi que l'organisation de certaines formations.

### **C. A la prison de Saint-Gilles**

#### 1° La « permanence info Aile A »

A la prison de Saint-Gilles, « l'aile A » ou aussi appelée « Aile Primaire » est réservée à des détenus qui sont incarcérés pour la première fois. Ils ont un régime différent des autres détenus.

Les services assurent l'accueil de ces détenus dans le but de faire connaître aux détenus l'offre des services extérieurs notamment au niveau du suivi psychosocial et des activités collectives qui y sont organisées. Cet accueil a également pour but de stimuler et de motiver les détenus à prendre des initiatives en vue de préparer leur réinsertion psycho-sociale.

#### 2° Permanence accueil nouveaux entrants néerlandophones

Une permanence accueil « nouveaux entrants » est installée pour les détenus néerlandophones à la prison de Saint-Gilles.

## **5. Cadre institutionnel**

---

Depuis la loi spéciale de 1989 relative aux institutions bruxelloises, 5 Services relèvent de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale en tant que services bicommunautaires d'aide sociale aux justiciables, il s'agit de :

- *APO*  
Rue Cans, 12 à 1050 Bruxelles
- *Fondation pour l'Assistance Morale aux Détenus (FAMD)*  
Avenue de Stalingrad, 54 à 1000 Bruxelles
- *Office de Réadaptation Sociale (ORS)*  
Bld Anspach, 41 à 1000 Bruxelles
- *Service de Réinsertion Sociale (SRS)*  
Rue de la Bonté, 4a – bte 6 à 1000 Bruxelles
- *Service d'Action Sociale Bruxellois – Sireas*  
Rue du Champ de mars 5 à 1050 Bruxelles

Depuis le 7 novembre 2002, l'Ordonnance Cadre concernant l'organisation et le fonctionnement du secteur d'aide aux personnes a été adoptée.

Les Services d'Aide Sociale aux Justiciables y sont repris en tant que Centres d'Aide aux Personnes offrant une aide sociale et un accompagnement psychologique aux prévenus, détenus, ex-détenus ou libérés conditionnels ainsi qu'à leurs proches, qui en font la demande.

A Bruxelles, 3 autres Services d'Aide aux Détenus existent : deux services agréés par la Communauté Française :

- l'ASBL « Autrement » Chaussée de Waterloo, 41 à 1060 Bruxelles

- Slaj-V , Avenue Ducpétiaux, 48 à 1060 Bruxelles

Un service agréé par la Communauté Flamande :

- le Justitieel Welzijnswerk Brussel, Groot Eiland, 84 à 1000 Brussel

## **6. Travail en réseau**

---

A côté des services « généralistes » qui sont au nombre de 8 sur Bruxelles, il existe également des services destinés à certains groupes cibles (détenus toxicomanes, enfants de détenus) ou pour répondre à certaines problématiques (enseignement et formation, santé mentale, formation et travail). Certaines de ces associations s'adressent exclusivement aux détenus, ex-détenus et/ou leurs proches.

Afin d'améliorer la réinsertion des détenus et leur faciliter l'accès aux services, il convient de rechercher une coordination d'actions et d'échanges d'informations sur le terrain.

En 2009, les coordinateurs des Communautés ont été engagés : Communauté Française, Communauté Flamande et COCOM.

Les missions de la coordinatrice COCOM sont :

- Rôle de soutien et d'appui aux services COCOM ;
- Relance des réunions trimestrielles entre les directions des prisons, les 3 coordinateurs (en tant que représentants des services extérieurs) et les services psycho-sociaux ;
- Travail sur une proposition d'accord de coopération avec le Fédéral (reformulation des protocoles d'accord de 94 et 99) ;
- Travail de collaboration avec les coordinateurs néerlandophones et francophones sur Bruxelles.
- Appui à la mise sur pied d'un plan stratégique d'aide aux détenus sur Bruxelles.

La fonction de la « coordinatrice » COCOM n'est donc pas de coordonner les services mais de participer à la coopération, à la mise en commun et la mise en lien des informations et activités, d'agir en tant que point de soutien et d'appui ainsi que de permettre un relais vis-à-vis des autres entités fédérées et fédérales.

Elle a les fonctions de représentation avec le mandat des services COCOM (cf. réunion avec la direction de la prison, relation avec les autres coordinateurs) et de liaison (revenant à la COCOM) afin de rassembler autour de la table les acteurs de terrain actifs sur Bruxelles, à savoir les Services de la COCOF, de la Communauté française, de la Communauté flamande et bien sûr de la COCOM.